

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'UN VENDEUR

VIDE-GRENIERS

A joindre au formulaire de la déclaration préalable avec une copie de pièce d'identité

VIDE-GRENIER DU : **Lundi 14 juillet 2025**

ORGANISE PAR : **Pompas c'est sympa !**

A : **POMPAS (Herbignac)**

Je soussigné(e)
né(e) le..... à

Domicilié

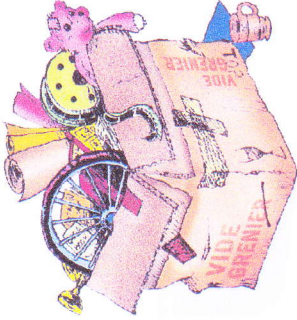
Participant non professionnel à la vente au débailage désignée ci-dessus.
Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (*Article L. 310-2 du Code de commerce*)
- que je n'ai pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (*Article R321-9 du Code pénal*)

Fait à le
Signature

Attestation qui doit être complétée par chaque vendeur, à remettre à l'organisateur avec une copie de sa pièce d'identité. L'organisateur doit joindre les attestations et copies d'identité de tous les vendeurs en mairie.

VIDE GRENIER



POMPAS

Lundi 14 juillet 2025

de 9h à 18h

Réservé aux particuliers / 80 emplacements

10 € les 3 mètres linéaires / 7 € adhérent

Date limite d'inscriptions : Vendredi 11 juillet 2025

N° Tél : 06 09 12 34 98

A retourner avec documents demandés à :
Association Pompas C'est Sympa 26 rue du Mès 44410 Pompas

Restauration et buvette sur place

Organisé par Pompas C'est Sympa



L'ASSOCIATION POMPAS C'EST SYMPA

VIDE-GRENIERS DU lundi 14 juillet 2025

REGLEMENT :

N° emplacement :

1. Le vide-greniers organisé par l'association POMPAS C'EST SYMPA se déroulera le **lundi 14 juillet 2025** rue du Més à Pompas.
2. La gestion en est assurée par l'association.
3. Le vide-greniers est réservé aux particuliers.
4. Le prix de l'emplacement, à régler à l'inscription est fixé à 10 euros les 3M linéaires, 7 euros pour les adhérents de l'association sur présentation de la carte. Chèque à l'ordre de Pompas c'est sympa.
5. Installation : à partir de 7h30 - Démontage à 18h00. Il est strictement interdit pénétrer dans la rue du Més avant l'autorisation de l'organisateur.
6. L'accès des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisé qu'au moment du dépôt du matériel (avant 9h00).
7. La vente est autorisée uniquement de 9h00 à 18h00. L'exposant s'engage à quitter la rue du Més uniquement après l'heure de clôture, pour des raisons de sécurité.
8. La vente de nourriture, de boissons et d'articles neufs est interdite.
9. Tout mineur doit être accompagné lors de la vente par une personne majeure.
10. Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités concernant les vols et dégradations de tout genre. Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées.
11. Il est demandé aux exposants de laisser leur emplacement propre.
12. Tous exposants seront inscrits sur un registre numéroté. L'inscription est soumise à l'accord de Mme Le Maire.
13. Chaque exposant se verra remettre une autorisation nominative de vente, en début de journée. Chacun devra être muni d'une pièce d'identité le jour de la vente.
14. L'inscription au Vide-Greniers implique l'acceptation du présent règlement.

Exemplaire à conserver par l'organisateur et le vendeur



POMPAS C'EST SYMPA !

N° emplacement :

**Bulletin d'inscription
Vide-greniers du 14 juillet 2025**

Réservé aux particuliers

Date limite d'inscription : Vendredi 11 juillet

Adhérent (7€) Non Adhérent (10€)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE MAIL :

TELEPHONE : PORTABLE :

N° Pièce d'identité : Délivrée le :

NATURE DES OBJETS A VENDRE :

1- J'atteste ne mettre en vente aucun objet de vol ou de recel.

2- J'accepte le règlement proposé par l'organisateur.

NOMBRE D'EMPLACEMENT (S) : Montant :

Merci de retourner, sous pli, à : **Association Pompas c'est sympa 26 rue du Més 44410 POMPAS**

- le bulletin d'inscription
- la photocopie de la pièce d'identité (recto/verso)
- l'attestation sur l'honneur
- le règlement par chèque à l'ordre de Pompas c'est sympa

Contact : 06 31 23 55 28 / 06 09 12 34 98

Email : contact.pompascympa@gmail.com

Aucune réservation sera définitive sans avoir reçu ces pièces demandées.

A Le :/...../2025

L'inscription au "Vide-greniers" implique l'acceptation du présent règlement.

Signature de l'exposant :

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE